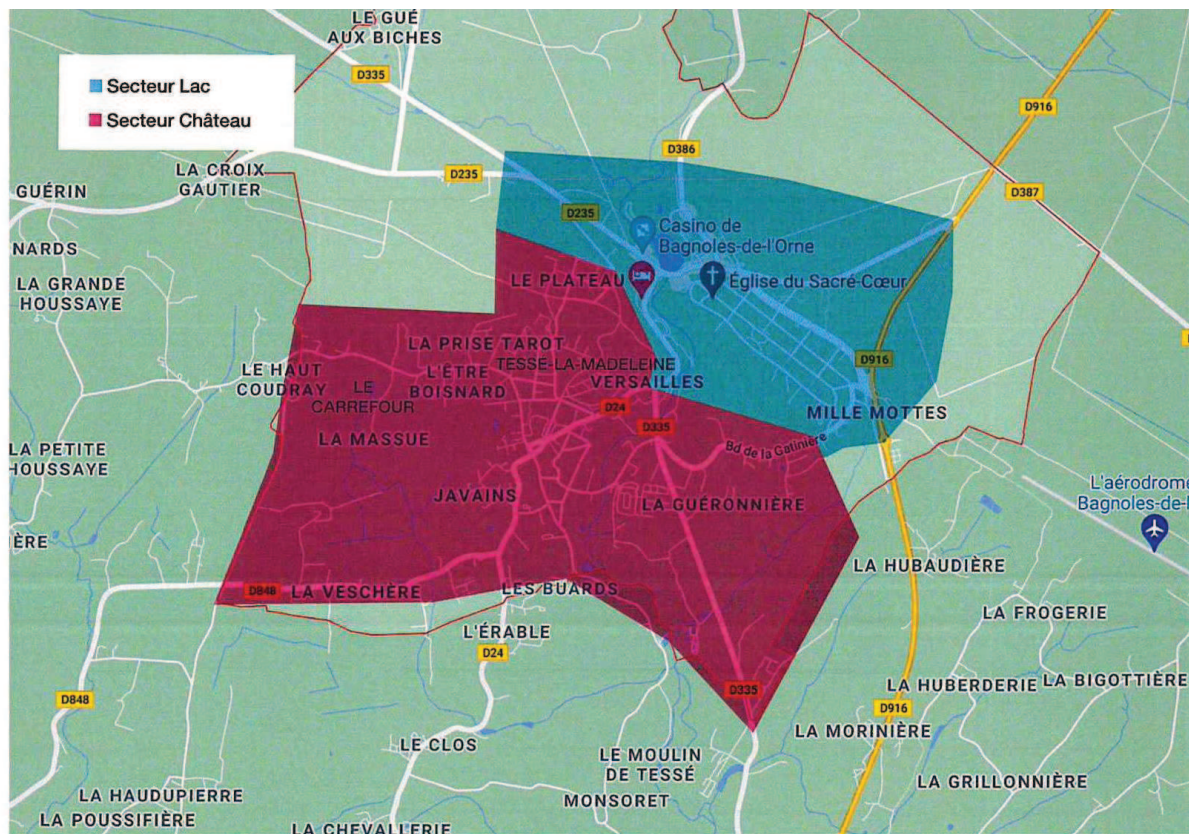


Madame, Monsieur,

Depuis le **25 juin 2021**, vous déposez **tous vos emballages ménagers (emballages plastiques, métalliques, briques alimentaires ainsi que vos cartons et papiers)**, dans le bac/sac jaune de tri et nous vous en remercions. **Le geste de tri est ainsi plus facile.**

Nous avons cependant constaté quelques problèmes suite au changement dans les collectes :

- Pour que vos sacs soient collectés selon le calendrier, il est impératif de les déposer **le dimanche soir à partir de 19 heures pour la collecte des ordures ménagères et le mercredi soir pour le tri sélectif à partir de 19 heures tous les 15 jours selon le calendrier.**



- Le boulevard de la Gatinière est la limite entre les deux secteurs « Lac » et « Château »

Du n° 1 au n° 13
Secteur Bagnoles Lac

Du n° 13bis au n° 31
+ côté pair
Secteur Bagnoles Château
La Challore incluse

**Trier c'est bien,
mais bien trier c'est mieux**

Nous profitons de ce courrier pour attirer votre attention sur certaines erreurs fréquentes de tri. Ainsi, vous trouverez ci-dessous un rappel relatif aux déchets non concernés par le tri sélectif, interdits dans le bac/sac jaune.

Déchets de soins DASRI



DEEE

1



2

Les Déchets d'Équipements
Electriques et Electroniques
doivent être impérativement
déposés en déchèterie ou
rapportés en magasin
spécialisé.

3



4



dans le sac d'ordures ménagères

5



Jouets et objets en plastique en
déchèterie